

Séance du 7 Septembre 2021

L'an deux mille vingt et un le 7 Septembre à 20h00, le conseil municipal de la commune de Cléry sur Somme, convoqué en séance ordinaire le 13 Août 2021, s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe Coulon.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Philippe COULON – Dominique LENGLET - Anne MAUGER – Jean-Philippe CHRETIEN - Yohan COGET - Jean-François DEWAMIN - Didier FOURNIER- Joëlle FRANQUEVILLE -Christian LEVECQUE — Florent SAVARY.

Etaient excusés Mesdames et Messieurs Christian ALARY, Valérie BISBROUCK, Michaël SAINT-SOLIEUX, Julie STEFANOVIC-PERDIGEON, Éric ZENOBEL.

Procurations :

Christian ALARY à Philippe COULON.

Valérie BISBROUCK à Joëlle FRANQUEVILLE

Julie STEFANOVIC-PERDIGEON à Anne MAUGER

Éric ZENOBEL à Philippe COULON

Secrétaire de séance : Anne MAUGER

Assistait également Madame Christelle DOBOEUF, secrétaire de mairie.

Etait inscrit à l'ordre du jour :

- DM Budget Commune 2021
- DM Budget Eau 2021
- Adressage/Fibre : nomination des voies
- Convention Mairie/Parquet d'Amiens
- Allocation Bachelier
- Point Avancement des Travaux
- Questions diverses.

Approbation du compte-rendu de la séance du 8 Juin 2021 :

Monsieur le Maire porte au vote le compte-rendu du précédent conseil municipal.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 8 Juin 2021.

Décision Modificative Budget de la Commune 2021 M 14 : délibération n°2021-09-01

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide les modifications suivantes au budget de la commune 2021 pour ajustement :

Article	Montant
BUDGET GENERAL	
DI CHAP 21 Art 2151 Réseaux de Voirie	+17 000
RI CHAP 13 Art 1386 Subvention Investissement autres établissements publics locaux	+11 000
DF CHAP 67 Art 6713 Aide Bacheliers	+300
DF CHAP 11 Art 6228 Rémunérations diverses	-300

Décision Modificative Budget de l'eau 2021 M 49 : délibération n° 2021-09-02

Le conseil municipal, à la demande de la trésorerie, après en avoir délibéré, décide les modifications de lignes budgétaires sur la M49 pour reversement de la redevance pour la pollution de l'eau d'origine domestique.

DF : chapitre 0011 – article 6378 – Autres taxes et Redevances : -7914 €

Annulation RF : chapitre 0011 – article 701249 – Reversement à l'agence de l'Eau Redevance pour pollution d'origine domestique: + 7914 €

Adressage /Fibre : nomination des voies délibération n° 2021-09-03

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Mauger qui présente les étapes de l'adressage de la commune dans le cadre du déploiement de la fibre optique. L'adressage est utile pour les services de la Poste, de livraison, des secours et des services à la personne ainsi que le repérage GPS.

Ce plan d'adressage a nécessité le recensement de toutes les adresses de la commune et la création de deux nouvelles rues et de nouvelles numérotations pour des constructions récentes ou à venir.

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil la nomination des deux nouvelles rues : rue du Jeu de Paume (rue située du terrain de longue paume à la salle polyvalente) et rue de la Ferme de L'Hôpital. (accès à la ferme de l'hôpital).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la nomination des voies et les numérotations.

Convention Mairie/parquet d'Amiens : délibération n°2021-09-04

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Alexandre DE BOSSCHERE, procureur de la République, au sujet du travail de concertation engagé par le Parquet d'Amiens avec l'association des Maires de France et les élus de la Somme.

Dans le cadre du projet national de Justice de proximité, le parquet d'Amiens souhaite faciliter la communication avec les maires.

Monsieur le Maire informe donc le conseil municipal de la signature d'une convention sur l'échange d'information avec le parquet.

Les membres du conseil municipal approuvent cette convention.

Allocation Bachelier : délibération n°2021-09-05

Monsieur le Maire annonce que sept jeunes de la commune ont obtenu leur baccalauréat lors de la session de Juin 2021. Comme il est de tradition, la commune attribue la somme de 100 euros à chaque bachelier.

Cette année, le montant total de l'allocation bachelier s'élèvera donc à 800 euros.

Monsieur le Maire demande donc au conseil l'autorisation d'abonder de 300 euros la ligne aide aux bacheliers, montant prévu au budget primitif de 500 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement.

Point avancement des travaux :

Monsieur le Maire énumère les travaux effectués ou en cours :

- Vitreaux de l'église : travaux prévus pour la fin de l'année
- Mise aux normes de l'électricité de l'église : travaux réalisés.
- Eclairage de la vierge : travaux réalisés.
- Pose de poteaux au parking des étangs : dossier en cours
- Pose de ponton d'observation des étangs du bas : dossier en cours
- Réfection des berges de hutte communale du marais de Buscourt : travaux réalisés.
- Pose de 4 bancs aux étangs : travaux réalisés
- Pose de bancs au terrain de pétanque : travaux réalisés
- Pose d'une nouvelle clôture à la salle polyvalente : dossier en cours
- Fermeture et nettoyage de la déchetterie communale, rue de Feuillaucourt : travaux réalisés.
- Achat d'une laveuse de sols.



- Acquisition d'un défibrillateur : achat en prévision

Monsieur le Maire informe que la SAUR sera mandatée pour faire les essais sur les poteaux d'incendie conformément à la législation.

Les membres du conseil municipal approuvent l'avancement des travaux.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire propose d'allouer à la Société de Longue Paume la subvention annuelle de 800 euros pour l'achat de balles. **Délibération n°2021-09-06**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'attribution de la subvention.

- Monsieur le Maire soumet, au conseil, l'attribution d'une indemnité de 300 euros pour Monsieur Detrez Jérôme qui a accompli un stage à la commune du 23 Août au 10 Septembre 2021 dans le cadre de sa formation à la Mission Locale de Péronne.
Délibération n°2021-09-07

Compte tenu des services et du travail rendus à la commune durant les trois semaines de stage, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'attribution d'une indemnité de fin de stage.

- Monsieur le Maire propose que les salles communales ne soient pas louées avant le 31 Décembre 2021.
Avis favorable de l'assemblée.
- Monsieur le Maire donne la parole à Messieurs Yohan Coget et Florent Savary qui présentent la maquette des nouvelles cartes de pêche qui seront diffusées en fin d'année.
- Monsieur le Maire rappelle que le colis des aînés sera comme d'habitude distribué le 18 Décembre, colis remis à toute personne âgée d'au moins de 65 ans et résidant dans la commune depuis le 1^{er} Janvier de l'année en cours. **Délibération n°2021-09-08**
- Monsieur le Maire ajoute que la commune offrira aux enfants âgés de 0 à 12 ans qui résident dans la commune depuis au moins six mois, un bon d'achat pour les fêtes de fin d'année. **Délibération n°2021-09-09**

Après délibération, les membres du conseil municipal apportent un avis favorable à ces actions.

- Monsieur le Maire précise que la commune a offert un Pass Aquatique de 5 entrées valables 15 jours, aux jeunes de 0 à 15 ans qui ont répondu à la note distribuée à cet effet.

- Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Didier Fournier qui expose la possibilité de souscrire une commande groupée portée par la FDE pour l'acquisition de purificateur d'air. Monsieur le Maire précise que des mesures de qualité d'air ont été effectuées au sein des classes de l'école et que ces mesures étaient pour le moment satisfaisantes. Par conséquent, par souci d'économie, il n'est pas impératif d'acquérir le matériel pour le moment mais le cas échéant sera remise à l'étude.
- Monsieur le Maire fait le point sur la rentrée des classes. L'effectif de l'école est de 50 élèves répartis en 3 classes :

- classe de maternelle Mme Mille, directrice de l'école, 17 élèves.
- classe de CP /CE1, Mme Evrard, 12 élèves
- classe de CE2 /CM1 /CM2, Mme Tibaud, 21 élèves.

Monsieur le Maire rappelle que les services de garderie du matin et du soir fonctionnent depuis la rentrée.

- Monsieur le Maire évoque la réunion organisée par la société du canal SNE. Dans le cadre des études relatives à l'AVP pour le territoire Santerre Haute Somme, une réunion sous forme de visioconférence aura lieu le 13 Septembre 2021 à 18h. Afin de suivre ce moment d'échanges, les personnes intéressées doivent se connecter avec le lien diffusé dans les flyers.
- Monsieur le Maire annonce que le prochain conseil municipal aura lieu le 05 Octobre à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure quarante-sept minutes.

